

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 5 novembre 2012, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012;
3. Suivi du procès-verbal;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes;
6. Demande d'aide financière;
  - a) Hockey CBIO;
  - b) Fête Nationale 2013 (Saint-Laurent);
  - c) Dîner-bénéfice Fondation du Manoir Mauvide-Genest  
11 novembre 2012;
7. Dépôt du rapport de la Mairesse
8. Résolution – Spécification sur le mode de financement de l'isolation des combles (entretoit) du centre le Sillon; (Résolution 012-090)
9. Résolution – Autorisation de signature du contrat entretien des systèmes privés d'épuration des eaux usées avec désinfection par rayonnement UV;
10. Résolution – Contrat évaluation coût de reconstruction du centre le Sillon;
11. Adoption du règlement numéro 012-112 modifiant le règlement de construction numéro 03-43;
12. *\* L'ajout de ce point est proposé par Roger Simard appuyé par Dominique Labbé*  
Résolution établissant la consultation citoyenne;
13. *\* L'ajout de ce point est proposé par Roger Simard appuyé par Dominique Labbé*  
Résolution contre le mépris et pour le respect des élus;
14. Varia
  - a) M.R.C.;
  - b) Rapports des comités externes;
    1. Jacques Drolet appuyé par Lauréanne Dion ajoute le point suivant :
      - a. PGMR

2. Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin

ajoute les points suivants :

- a. PLUMobile;
- b. Encan chinois – Maison des jeunes;
- c. Sûreté du Québec;

3. Lina Labbé appuyée par Jacques Drolet ajoute les points suivants :

- a. MADA;
- b. Sûreté du Québec;

c) Communication aux citoyens;

1. Roger Simard appuyé par Dominique Labbé ajoute le point suivant :

- a. Commentaires

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

#### **Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

*012-106*

#### **Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*012-107*

#### **Item 2 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

L'adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 est proposée par Jacques Drolet appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

#### **Item 3 Suivi du procès-verbal**

012-108

Item 4 **Correspondance et dépôt de documents**

Il est proposé par Jacques Drolet appuyé par Micheline Darveau que le Conseil municipal accepte, tel que présentés et en respect de l'article 176.4 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), les états comparatifs semestriels au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

012-109

Item 5 **Adoption des dépenses**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 87 483,43 \$ en comptes payés et la somme de : 9 023,11 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 96 506,54 \$.

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Jacques Drolet, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

**a) Hockey CBIO**

Demande refusée

012-110

**b) Fête Nationale 2013 (Saint-Laurent)**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Micheline Darveau de verser la somme de 200 \$ à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, en janvier 2013, pour la soutenir dans l'organisation de la Fête nationale 2013, à laquelle tous les résidents de l'Île d'Orléans sont conviés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**c) Dîner-bénéfice Fondation du Manoir Mauvide-Genest**

**11 novembre 2012**

Demande refusée

**Item 7 Dépôt du rapport de la Mairesse**

Conseillers, conseillères

Concitoyens, concitoyennes

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la mairesse 2012, l'année fut des plus positives pour la Municipalité. Ce rapport traite non seulement de l'état de la situation financière, mais également des réalisations, des projets en cours et de ceux sur lesquels nous travaillerons au cours de la prochaine année. Le Conseil œuvre à la réalisation et à l'amélioration de la qualité de vie des résidants.

Vous pouvez constater que la situation financière de la Municipalité est saine depuis plusieurs années. Un retour sur les états financiers et le rapport de l'auditeur de l'exercice 2011 en est une très bonne preuve. En effet, avec des revenus et dépenses prévus au budget 2011 de 680 910 \$, des revenus et affectations réels de : 2 691 826 \$ et des dépenses et investissements réels de : 2 566 669 \$ pour un surplus d'exercice de 125 157 \$ en 2011. Ceci nous permet de continuer à vous offrir l'un des plus bas taux de taxation.

Nous continuerons d'être vigilants et de gérer selon nos moyens tout en mettant en commun les charges qui ont avantage à être partagées. Nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que celles qui sont hors de notre contrôle, soient : la Sûreté du Québec, les quotes-parts de la MRC de l'Île d'Orléans (quote-part générale, service incendie, matières résiduelles, etc.) et la quote-part de la Communauté métropolitaine de Québec.

Pour ce qui est de l'exercice en cours, l'année 2012 se conclura également avec de bons résultats en tenant compte de la situation financière, au 1<sup>er</sup> novembre 2012 qui fait état de revenus et affectations réels de : 849 878 \$ versus le budget de 725 997 \$ pour des dépenses et investissements réels de : 709 791 \$ et tenant compte des dépenses et investissements à réaliser d'ici la fin de l'exercice nous pouvons compter terminer l'année 2012 avec un surplus d'environ 85 000 \$.

Il est important de vous rappeler ici que toutes les informations financières de la municipalité sont disponibles pour vous en ligne à l'onglet; rapports financiers de la section administration municipale de notre site Internet, également au bureau municipale.

Au cours des prochaines semaines, le conseil municipal, le directeur général et l'adjoint prépareront les prévisions budgétaires 2013 qui seront présentées lors d'une séance extraordinaire sur le budget qui sera tenue le 13 décembre 2012.

Pour l'année 2013, la rémunération de la mairesse et les conseillers (ères) sera établie selon la rémunération actuelle augmentée selon l'indice des prix à la consommation du Canada à la fin octobre 2012. Pour les séances extraordinaires, il n'y a aucune augmentation et les rémunérations demeureront à 150 \$ pour la mairesse et à 50 \$ pour les conseillers (ères).

**Voici en complément d'information conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) la liste des contrats de plus de 2 000 \$ chacun totalisant un engagement supérieur à 25,000 \$ par fournisseur et des contrats de plus de 25 000 \$.**

<b>Charles-Auguste Fortier inc. :</b>	148 729 \$
(Construction réseau d'égout)	
<b>BPR-Infrastructure inc. :</b>	26 545 \$
(Construction réseau d'égout)	
<b>Luc Létourneau entrepreneur :</b>	28 341 \$
(Déneigement des rues municipales)	

**Un retour sur les projets municipaux :**

#### **Réalisation des projets**

- Entretien des chemins municipaux.
- Suivi du réseau égout.
- Maintien du site WEB de la municipalité.
- Continuer le projet au parc de la Tour, la construction du bâtiment multifonctionnel qui est subventionné à 80 % par le pacte rural à, la contribution volontaire, la location du site et le fonds de roulement. À ce jour, il y a eu l'installation des barrières, les monticules et la peinture de la tour.
- Centre communautaire le Sillon, l'isolation du comble qui a été complétée au début d'octobre subventionné à 75 % par la taxe d'accise.
- Installation d'un lampadaire utilisant la technologie DEL pour tester son efficacité et sa durabilité.
- Travailler en collaboration avec la MRC pour des cours de secourisme.
- Embellissement du village.

#### **Projets en voie de réalisation**

- L'accès complet Internet haute vitesse chemin Camille Lepage
- La finalisation et le suivi du réseau d'égout.
- Le comité du parc de la Tour va continuer de travailler sur le projet en développement durable, soit finaliser le bâtiment multifonctionnel

ajout de jeux d'enfants, un sentier pédestre entre le centre communautaire le Sillon et le parc de la tour avec subvention à 80 % du pacte rural, contribution volontaire, location du site et le fonds de roulement. Avec la collaboration de la Capitale nationale il y aura le remplacement des panneaux d'interprétations en haut de la tour et ajout de panneaux au bâtiment multifonctionnel.

- Le comité du centre communautaire le Sillon va continuer de travailler en développement durable, nous sommes à regarder le système de chauffage afin de diminuer le coût, subventionner à 75 % par la taxe d'accise.
- La vidange des fosses septiques en dehors du réseau d'égout, sera automatique aux deux ans, la réglementation sera effective pour l'année 2013.
- Continuer l'embellissement du village.
- Continuer l'entretien des chemins municipaux, l'installation d'un garde fou à la côte du chemin du quai toujours subventionné à 75 % par la taxe d'accise.
- En collaboration avec le MTQ nous allons nous assurer qu'il y ait une clôture à neige près de la tour pour la sécurité de tous.
- L'achat d'un défibrillateur.

Je tiens à remercier et féliciter les membres du conseil qui travaillent à l'intérêt de notre communauté et je tiens à souligner le dévouement et la contribution de tous les **bénévoles** qui ont collaboré de près ou de loin.

Comme vous pouvez le constater, votre conseil municipal, le directeur général, l'adjoint et les employés municipaux collaborent afin de répondre davantage aux besoins des citoyens de Saint-François. Je désire souligner l'excellent travail qu'ils accomplissent et je suis convaincue qu'avec le travail d'équipe, les projets seront portés à terme. Le bien-être et la qualité de vie des citoyens, la protection de notre environnement et le développement harmonieux de notre municipalité demeurent au centre de nos préoccupations.

En terminant, je voudrais souhaiter à chacun et chacune d'entre vous que l'année 2013 soit pour vous prospère et vous comble de bonheur.

Lina Labbé

Mairesse

**012-111**

**Item 8 Résolution – Spécification sur le mode de financement de l'isolation des combles (entretoit) du centre le Sillon; (Résolution 012-090)**

**Attendu que** le Conseil municipal a autorisé l'isolation des combles du centre le Sillon par sa résolution 012-090;

**Attendu que** cette résolution ne donne pas le détail du financement de cette dépense;

**Attendu que,** dans le contexte des possibilités d'obtenir une aide financière du programme de remboursement de la taxe d'accise il convient de la faire;

**En conséquence**

Il est proposé par Claude Beauchemin, appuyé par Micheline Darveau et il est résolu

**Que** la dépense autorisée pour l'isolation des combles (entretoit) du centre le Sillon soit financée de la manière suivante :

- 4 740 \$ du programme de remboursement de la taxe d'accise qui d'ici le dépôt de la programmation seront financés par le fonds général de la Municipalité d'ici l'obtention de la subvention pour y être retournés une fois la subvention obtenue;
- 1 583,56 \$ du surplus projeté pour l'exercice en cours se terminant le 31 décembre 2012.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*012-112*

**Item 9 Résolution – Autorisation de signature du contrat entretien des systèmes privés d'épuration des eaux usées avec désinfection par rayonnement UV**

**Attendu que** le règlement numéro 011-088 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans stipule que la Municipalité doit se charger de l'entretien de ces systèmes;

**Attendu qu'à** ce jour, seuls des systèmes privés de type Bionest ont été installés sur le territoire;

**Attendu que** des vérifications ont été effectuées conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale pour l'octroi du contrat;

**En conséquence**

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Roger Simard et il est résolu

**Que** soit autorisée la signature du contrat entre la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Bionest Technologies inc.

**Que** les frais reliés aux services de Bionest Technologies inc. soient imposés aux contribuables en conformité du règlement numéro 011-088;

**Que** Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**012-113** Item 10 **Résolution – Contrat évaluation coût de reconstruction du centre le Sillon**

**Attendu que** les protections en cas de sinistres offertes par les compagnies d'assurance tiennent compte d'une règle dite proportionnelle;

**Attendu que** cette règle impose qu'un édifice soit assuré à une proportion minimale de 80 % de son coût de reconstruction;

**Attendu que** le non-respect de cette règle peut entraîner des conséquences financières importantes pour la Municipalité en cas de sinistre partiel au centre le Sillon;

**Attendu que** des vérifications ont été effectuées conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale pour l'octroi du contrat;

**En conséquence**

Il est proposé par Lauréanne Dion, appuyé par Dominique Labbé et il est résolu;

**Que** l'offre de service de GroupeAltus pour la somme de 1500 \$ plus taxes soit acceptée;

**Que** Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**012-114** Item 11 **Adoption du règlement numéro 012-112 modifiant le règlement de construction numéro 03-43**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de construction numéro 03-43 en date du 25 juillet 2005;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement numéro 012-104 modifiant le règlement de construction numéro 03-43 en date du 2 juillet 2012;

### **En conséquence**

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Claude Beauchemin

Et

### **Il est résolu**

**Que** le présent règlement numéro 012-112, intitulé « **Règlement modifiant le règlement de construction numéro 03-43** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

#### **Article 1      Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de modifier le titre et le libellé de l'article 2.6, afin de préciser les modalités de remplacement ainsi que le type de revêtement extérieur, de recouvrement extérieur ou de matériau constituant les portes et fenêtres, pouvant être installés sur les maisons de l'Inventaire, d'abroger les articles 2.6.1, 2.6.2, 2.6.3, de modifier le titre et le libellé de l'article 2.7 et de créer les articles 2.8 et 2.9 du règlement de construction numéro 03-43 de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

#### **Article 2      Modification de l'article 2.6**

Le titre et le libellé de l'article 2.6 « **BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE** » sont abrogés et remplacés par le titre et le libellé suivants :

#### **« MATÉRIAUX COMPATIBLES AVEC LA VALEUR ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE DES MAISONS DE L'INVENTAIRE**

Les maisons de l'Inventaire doivent être pourvues de revêtements extérieurs (murs), recouvrements extérieurs (toitures) et de portes et fenêtres, fabriqués de matériaux compatibles avec leur valeur architecturale et patrimoniale.

Les matériaux à utiliser pour le remplacement du revêtement extérieur, du recouvrement extérieur ou pour le remplacement des portes et de fenêtres doivent correspondre à l'un ou l'autre des matériaux des listes suivantes :

Matériaux compatibles de revêtement extérieur (murs):

1. Clin de bois;
2. Planche embouvetée;
3. Planche à couvre-joint;
4. Planche à feuillure;
5. Bardeau de bois;
6. Pierre naturelle;
7. Brique d'argile;
8. Tôle matricée;
9. Crépi.

Matériaux compatibles de recouvrement extérieur (toitures):

1. Tôle à baguette;
2. Tôle à la canadienne;
3. Tôle agrafée;
4. Tôle en plaque horizontale;
5. Bardeau de bois;
6. Bardeau d'asphalte architectural lequel est autorisé uniquement lorsque le matériau à remplacer n'est pas compatible avec la valeur architecturale et patrimoniale de la maison de l'Inventaire au moment de la demande de permis.

Matériaux compatibles de portes et fenêtres :

1. Bois. »

### **Article 3 Abrogation des articles 2.6.1, 2.6.2 et 2.6.3**

Les articles 2.6.1 Revêtement extérieur, 2.6.2 Recouvrement extérieur et 2.6.3 Portes et fenêtres sont abrogés.

### **Article 4 Modification de l'article 2.7**

Le titre et le libellé de l'article 2.7 « MATÉRIAUX PROHIBÉS » sont abrogés et remplacés par le titre et le libellé suivants :

#### **« MATÉRIAUX NON COMPATIBLES AVEC LA VALEUR ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE DES MAISONS DE L'INVENTAIRE**

Le clin de vinyle, le fibrociment, la fibre de bois pressée et tous les autres produits dérivés du bois, le Polychlorure de vinyle (PVC), l'aluminium, le bardeau d'asphalte à trois (3) pattes ainsi que tout matériau d'imitation ne sont pas des matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire et sont prohibés. »

### **Article 5 Création de l'article 2.8**

L'article 2.8 est créé et se lit comme suit:

#### **« INVENTAIRE DES MAISONS ANCESTRALES À L'ÎLE D'ORLÉANS**

Les cahiers numéro 9 à 11 de "l'Inventaire des maisons ancestrales à l'Île d'Orléans de la MRC de l'Île d'Orléans" et toutes les révisions subséquentes font partie intégrante du règlement de construction numéro 03-43 comme s'ils étaient ici au long reproduits. »

## **Article 6      Création de l'article 2.9**

L'article 2.9 est créé et se lit comme suit:

### **« MATÉRIAUX PROHIBÉS POUR TOUTES LES CONSTRUCTIONS**

Pour toutes les constructions, l'emploi du clin de vinyle est prohibé pour le remplacement du revêtement des murs. »

## **Article 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller au siège numéro 1 Roger Simard demande le vote,

Madame Lina Labbé appelle le vote,

1 opposé  
5 en faveur

Adopté à la majorité conseillers (ères) présents (tes)

## **Item 12    Résolution établissant la consultation citoyenne**

**Attendu que** les citoyens désirent être consultés et entendus sur les projets ayant un impact important sur la communauté, les finances et les grandes orientations avant que le conseil municipal ne prenne des engagements sur des enjeux majeurs (sortant de la gestion quotidienne)

**Attendu que** présentement il n'y a aucun mécanisme de consultation établi

**Attendu que** les citoyens désirent être consultés sur les grands enjeux en amont des décisions

**Attendu que** des citoyens ont tenté sans succès de se faire entendre par le conseil municipal par les mécanismes établis dans le règlement no : 010-082. et que le conseil municipal a refusé de recevoir et d'entendre ce qu'ils avaient à proposer.

Il est résolu que le conseil municipal établisse une politique de consultation et établisse une procédure de consultation des citoyens sur tout projet majeur avant d'engager la municipalité formellement dans ces projets.

Il est résolu que la Municipalité, après avoir consulté ses citoyens, puisse disposer de ses projets selon le jugement de ses élus, pour le mieux-être collectif.

Proposé par Roger Simard, appuyé par Dominique Labbé

Madame Lina Labbé appelle le vote,

2 en faveur

4 opposés

Rejeté à la majorité conseillers (ères) présents (tes)

### Item 13 **Résolution contre le mépris et pour le respect des élus**

Attendu que des situations de mépris ou de non-respect se sont présentées à plusieurs reprises aux séances de travail ou ordinaires du conseil

Attendu que le ou la présidente d'assemblée, en l'occurrence Mme la mairesse a la responsabilité expresse de faire respecter l'ordre, le décorum et la bienséance, tel que spécifié au règlement no : 010-082.

Article 13, « Le président de l'assemblée maintient l'ordre et le décorum pendant les séances du conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre et la bienséance »

Article 14 « Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit, ou de poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance **ou de porter atteinte au respect des membres du conseil et des autres membres du public.** »

En conséquence, nous demandons que soit rétabli dans le meilleur délai le respect dû aux élus municipaux.

Il est résolu que Mme la Mairesse s'assurer que dorénavant les séances du conseil et les rencontres préparatoires se fassent sous le signe du respect auquel tout élu est en droit de s'attendre et en conformité avec le règlement no : 010-082.

Proposé par Roger Simard, appuyé de Dominique Labbé

Madame Lina Labbé appelle le vote,

2 en faveur

4 opposés

Rejeté à la majorité conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des comités externes;
  - 1- Jacques Drolet
    - PGMR
  - 2- Lauréanne Dion
    - PLUMobile;
    - Encan chinois – Maison des jeunes;
    - Sûreté du Québec;
  - 3- Lina Labbé
    - MADA;
    - Sûreté du Québec;
- c) Communication aux citoyens;
  - 1- Roger Simard
    - Commentaires

Item 15 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 40 et se termine à 21 h 45 pour une durée de 5 minutes.

*012-115*

Item 16 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Claude Beauchemin, il est 21 h 45.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.